BUDGET PRINCIPAL 2018: PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

A - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 406 766,55 € et ont été liquidées, hors restes à réaliser, à hauteur de 69,77 %.

Au chapitre 040 (opérations d'ordre entre section), pour 170 820,45 €: travaux en régie, remboursement d'une partie d'une taxe d'aménagement suite à un accord de dégrèvement, amortissement de subventions.

Au chapitre 041 (opérations patrimoniales), pour 266 395,73 € correspondant aux écritures de transfert des frais d'études et des frais d'annonces et d'insertions du chapitre 20 vers le chapitre 21.

Au chapitre 13 (subventions d'investissement) : 205 000,17 € dont 58 333,50 € reversés au SIARCE dans le cadre du PUP Tagerim et 146 666,67 € pour la résiliation anticipée du bail emphytéotique du bâtiment de l'ancienne trésorerie de Mennecy.

Au chapitre 16 (remboursement d'emprunts), soit 1 776 963,40 € au titre des annuités des emprunts contractés auprès des banques et du contrat de partenariat public privé conclu pour la démolition et la reconstruction du groupe scolaire de la Verville, ainsi que les cautions reversées lors de locations de salles.

Au chapitre 20 (immobilisations incorporelles), pour 201 649,60 €, crédits utilisés essentiellement pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage avant travaux, certains documents d'urbanisme et les licences informatiques.

Au chapitre 21 (immobilisations corporelles), pour 2 752 187,20 €: travaux réalisés dans les différents bâtiments scolaires (début des travaux d'extension de l'école de la Sablière, installation de volets roulants à l'école des Myrtilles, menuiseries et cloisons dans les écoles maternelle et primaire de la Jeannotte), construction du garage municipal, aménagement de la maison des Assistantes maternelles, rénovation de l'éclairage au gymnase Rideau, travaux sur la voirie communale (poursuite de l'extension de la vidéo protection, aménagements de sécurité dans divers lieux de la commune, création de trottoirs boulevard de la Verville et avenue de la Seigneurie, réfection du parking du centre commercial de la Verville), acquisition de véhicules, de matériels informatiques, mobiliers et matériels pour les écoles et les services municipaux.

Au chapitre 27 (autres immobilisations financières) pour 33 750 €: consignation versée à la

1

Caisse des Dépôts et Consignations pour une acquisition foncière.

Des crédits de report, concernant des dépenses engagées, débutées en 2018 et qui seront réalisées en totalité courant 2019, sont également inscrits pour 1 388 069,64 € pour les opérations suivantes :

Chapitre 20 (119 664,41 €)

- Maîtrise d'œuvre pour les extensions des écoles de l'Ormeteau et de la Sablière
- Missions de contrôle technique pour divers travaux
- Mise en place de la version WEB de différents logiciels

Chapitre 21 (1 268 405,23 €)

- Travaux divers liés à l'extension de l'école de la Sablière
- Travaux divers dans les locaux et sur la voirie communale
- Réfection du mur du cimetière de la Sablière
- Remplacements d'extincteurs
- Toiture du presbytère et réfection du plancher de l'église
- Construction du nouveau garage municipal
- Achats d'arbustes
- Achats de divers matériels

2 - LES RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 353 467,15 € et ont été liquidées, hors restes à réaliser, à hauteur de 69,08 %

Les recettes d'investissement se caractérisent par le remboursement du FCTVA, la taxe d'aménagement, les recettes liées aux diverses conventions de projet urbain partenarial (PUP), les subventions versées pour la réalisation de diverses opérations et l'emprunt.

Des crédits de report sont également inscrits pour 707 608,11 €. Ils concernent essentiellement des subventions restant à percevoir pour les opérations suivantes :

- Construction du nouveau garage municipal
- Extension de l'école de la Sablière
- Equipement des agents de la Police municipale
- Fonds de propreté
- Rénovation du parking du centre commercial de la Verville
- Travaux au gymnase Rideau
- Remise en état du stade Jean-Jacques Robert

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 FAIT DONC APPARAITRE UN DEFICIT NET DE 827 303,21 € A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (APRES CORRECTION DE LA REPRISE DEFICITAIRE DE 2017).

LES RESTES A REALISER S'ETABLISSENT A 1 388 069,64 € EN DEPENSES, ET A 707 608,11 € EN RECETTES, SOIT UN DEFICIT REEL APRES CORRECTION QUI S'ETABLIT A 1 507 764,74 € SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

LE DEFICIT NET A AFFECTER, AINSI QUE LES R.A.R. SERONT DONC INTEGRALEMENT REPRIS ET INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2019 EN SECTION D'INVESTISSEMENT,

SOIT:

827 303,21 € DE DEFICIT A REPORTER 1 388 069,64 € DE DEPENSES A REPORTER 707 608,11 € DE RECETTES A REPORTER

B-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - LES <u>DEPENSES</u>

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à environ 90,05 %, et s'élèvent à 17 932 875,40 €.

Ces dépenses concernent l'ensemble des frais de fonctionnement des divers services municipaux (écoles, centre de loisirs, gymnases, crèches, état-civil, médiathèque, animation, communication, bâtiments, voirie, urbanisme ...), les intérêts des emprunts ainsi que les frais de personnel réalisés à hauteur de 98,64 %.

2 - LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 98,95 % et s'élèvent à 19 707 003,20 €.

Dans ces recettes se retrouvent les produits des impositions locales, les dotations de l'Etat dont la DGF, les dotations de compensation et de solidarité versées par la Communauté de Communes, les droits de mutation, les recettes encaissées sur les services, crèches, centre de loisirs, activités du service jeunesse...

En outre, ces recettes proviennent du parrainage culturel, des subventions versées par l'Etat, la Région, le Département et la CAF.

L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRODUIT SUR L'EXERCICE 2018 EST DE 1 774 127,80 € CE MONTANT SERA INTEGRALEMENT AFFECTE, EN RECETTES, A LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal:

 D'adopter le présent Compte Administratif au titre de l'exécution budgétaire 2018, qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion établi par la Trésorerie de la Ferté-Alais.